

Les locations de coupées supplémentaires (à partir de la deuxième coupée) pour les navires sont aussi sur demande et suivant les disponibilités.

Elles doivent faire également l'objet d'un bon de commande, suivant les tarifs du paragraphe ci-dessus (« conditions de mise en place ou enlèvement de la coupée »).

Le client reste responsable au même titre que la première coupée comme indiqué au début du chapitre. »

Date

Signature client :

Document à compléter, valider et envoyer :

Exploitation Grues : grues@brest.port.bzh ou cliquer sur le lien suivant :

Contact SPBB – Service portuaires –	Section Grues :	02.98.14.77.17	06.08.24.34.96
	Section RN & Quais	02.98.14.77.57	06.08.24.35.21

Traitement - Exploitation Location / Grues :

Prise en charge de la commande le :

Personne en charge / Contact :

Signature :

Contrôle des disponibilités & Commentaires :

Diffusion : Responsable grues / Directeur d'exploitation / Classement commandes grues